

Sous-direction Technique

Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 215 /2022

Date : 18-12-2022

A / Monsieur : RADJAI TAKIE EDDINE
Gérant De l'entreprise RADJAI TAKIE EDDINE
ADRESSE : CITE 104 LOGEMENT /MESKIANA
OUM EL BOUAGHI

Objet : Mise en demeure.

Projet : ODS N° : 181/2022 du 03/10/2022 (TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'ABONNES FTTH AU PROFIT CMP CHERIA).
199/2022 du 03/11/2022 (TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'ABONNES FTTC AU PROFIT CMP CHERIA).

A ce jour, nous sommes au regret de constater que votre entreprise est toujours absente, malgré les invitations qui vous a été adressée pour procéder à l'ouverture des chantiers en date du 09-11-2022 et l'invitation du 21-11-2022.

A cet effet, je vous mets en demeure que vous présentez à la DO de Tébessa dans un délai de 08 jours, afin de procéder à l'ouverture de chantier en urgence.

A défaut, nous serons contraints de résilier le contrat objet de ces travaux à vos torts exclusifs et de faire appel à une autre entreprise.



Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications/ Tébessa
Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
Loukmane ALLAB

Accusé de réception

Je soussigné : RADJAI TAKIE EDDINE représentant de l'entreprise : RADJAI TAKIE EDDINE, certifié avoir reçu lele présent mise en demeure.

(Signature et cachet)

